



info regio

Fiche d'information | 2006

FR

Une politique de cohésion réformée pour une Europe en mutation. Les régions, les villes et les zones frontalières au service de la croissance et de l'emploi

10 questions et réponses:

1) Pourquoi l'Europe a-t-elle besoin d'une nouvelle politique de cohésion ?

La cohésion est synonyme de solidarité entre les États membres et vise à faire des régions des lieux de vie et de travail plus attractifs, plus innovateurs et plus compétitifs. Elle profite à toutes les régions: les moins développées bénéficient d'investissements auxquels, à défaut, elles n'auraient pas accès;



Conception d'emballages, Broby Grafiska, Sunne (Suède)

quant aux autres, elles voient se créer des créneaux d'activité pour les particuliers et pour les entreprises. La Commission, en collaboration avec nos partenaires dans les États membres et les régions, fait tout pour que chaque centime investi par la politique de cohésion soit dépensé efficacement.

Depuis 1988, l'Union a investi environ 480 milliards € dans les régions les plus défavorisées, dont quelque 70 % dans les régions où le niveau de revenu est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire. Entre 2007 et 2013, les investissements seront plus importants que jamais (308 milliards €). Nous avons beaucoup progressé: les écarts entre les régions et pays susceptibles de freiner le marché unique et de déstabiliser la monnaie unique ont été fortement réduits. Il reste cependant beaucoup à faire, en particulier depuis que nous avons accueilli nos nouveaux partenaires en 2004. Les régions les plus pauvres, principalement dans les nouveaux États membres, ont encore bien du chemin à faire dans de nombreux domaines. Nos retraités, de plus en plus nombreux, mènent une vie plus active, et leur espérance de vie s'est accrue, mais la part en pourcentage de la population active qui finance leurs retraites ne cesse de diminuer. Nous avons plus que jamais besoin d'une politique de cohésion qui soit encore mieux mise en œuvre que dans le passé. La politique est présentée dans la nouvelle réglementation, qui couvre la période 2007-2013; les principes et priorités qui en régissent l'application sont exposés dans les orientations stratégiques communautaires.

2) Qu'est-ce que des orientations stratégiques ?

Les orientations stratégiques sont exposées dans un document que la Commission a établi pour aider les autorités nationales et régionales à moderniser leurs économies et à ajuster leur programmation en fonction de l'action menée par l'Union européenne afin de favoriser la croissance et de créer des emplois de qualité. Les orientations sont complémentaires des règlements. La réglementation constitue le cadre juridique qui



Viaduc de la nouvelle autoroute Bilbao – Santander, près de Las Arenas, Pays Basque (Espagne)

garantit que tous les intéressés pourront agir conformément aux traités, sur un pied d'égalité. Les orientations stratégiques fixent les priorités politiques pour les investissements à réaliser. Il s'agit de plusieurs documents, complémentaires les uns des autres.

Les nouvelles orientations stratégiques revêtent une grande importance parce qu'elles se focalisent plus que jamais sur la croissance et sur l'emploi. Elles montrent que l'accent devra être mis, à l'avenir, sur la société de la connaissance et de l'information, sur l'esprit d'entreprise, l'environnement et l'emploi.

3) Qu'est-ce qui fait la spécificité de la politique de cohésion ?

La politique de cohésion de l'Union européenne se caractérise par des modalités et une méthode tout à fait originales, qui lui ont permis de fonctionner mieux et plus efficacement que toute autre politique similaire dans le monde. Elle a aidé les régions européennes les plus pauvres à rattraper une bonne part de leur retard et elle a favorisé la création de très nombreux emplois dans les zones lourdement frappées par le chômage. Si ce résultat a pu être atteint, c'est que l'on disposait de ressources stables (sur sept ans) et que l'on privilégiait une planification et un développement à long terme. C'est aussi parce que nous avons élaboré une méthode de travail particulière, que nous envient de nombreux pays.

Les régions se sont vues confier la responsabilité de la sélection

et de la gestion des projets, dans le cadre d'un partenariat efficace entre les autorités nationales, régionales et locales, les entreprises et les organisations non gouvernementales. Les projets sélectionnés doivent répondre aux priorités et aux objectifs définis dès le départ avec la Commission. Pour la prochaine période (2007-2013), ces priorités et objectifs insistent fortement sur l'agenda pour la croissance et l'emploi.

4) À qui la politique de cohésion profite-t-elle ?

L'Union a manifestement centré sa politique de cohésion sur les régions et les pays les plus pauvres. Plus de 80 % des crédits iront aux régions dites «de convergence», en particulier celles qui ont un revenu inférieur à 75 % de la moyenne communautaire (exprimé en produit intérieur brut par habitant). Environ la moitié de la population européenne sera couverte, de même que la plupart des nouveaux États membres. Des crédits à hauteur de 15,75 % seront réservés à la «compétitivité régionale» dans le reste de l'Europe, c'est-à-dire dans toutes les régions autres que celles dites «de convergence». Ils seront affectés à des projets liés à la croissance et à l'emploi, compte tenu des impératifs de modernisation dans toutes les autres régions. Le reste sera consacré à la coopération territoriale entre régions frontalières en Europe et aux activités de mise en réseau.

L'argent profite ainsi à toute une série de personnes en Europe. Grâce au marché intérieur de l'UE, les particuliers et

les entreprises de toutes les régions peuvent avoir accès et concourir aux possibilités commerciales offertes par la politique de cohésion. Les milliards investis donnent donc à l'économie dans toute l'Europe une impulsion exceptionnelle, dont les effets ne se limitent pas aux régions cibles. Il faut noter également que le choix est opéré à l'échelon local en fonction du degré d'adéquation des projets proposés aux critères généraux et aux programmes qui ont été sélectionnés pour la région en cause.

5) A-t-on assez d'argent pour changer vraiment la donne ?

Chaque année, plusieurs milliers de projets dans tous les États membres bénéficient de crédits au titre de la politique européenne de cohésion; ils contribuent au rattrapage du retard des régions pauvres, au renforcement de la compétitivité régionale et à la création d'emplois. La sélection de ces projets, qui se fonde sur l'analyse des besoins et des perspectives de développement des économies régionales, est effectuée par les autorités régionales et nationales dans le cadre d'une approche stratégique à l'échelle de l'Union européenne. Le résultat des interventions des fonds est mesuré tant par les États membres que par la Commission européenne. Les évaluations montrent qu'entre 1988 et 2001, l'écart entre les régions les plus pauvres et la moyenne de l'UE a été réduit d'un sixième. C'est ainsi que la politique de cohésion a entraîné, entre 1989 et 1999, une augmentation du PIB de 10 % en Grèce et de 8,5 % au Portugal, et que l'augmentation estimée pour ces deux pays au cours de la période 2000-2006 est d'environ 6 %. En ce qui concerne la période 2007-2013, de récentes recherches semblent indiquer que la croissance supplémentaire du PIB dans les nouveaux États membres sera de l'ordre de 7 à 12 %, et que 2,5 millions de nouveaux emplois pourraient être créés.

Point n'est besoin d'examiner de très près le travail qui a été accompli pour voir qu'un grand nombre de projets ont été menés à bonne fin et qu'ils ont réellement entraîné des changements. À titre d'exemple, le système des transports en Espagne s'est radicalement transformé au cours des vingt dernières années: aujourd'hui des autoroutes y désenclavent les régions, des trains à grande vitesse circulent, des trams et des métros parcourent les villes. Pensons également à Athènes: une ligne ferroviaire régionale financée par la Communauté y a rendu le tout nouvel aéroport accessible et les trams, l'extension du métro et la rocade ont rendu sa pureté au ciel de la ville en réduisant la pollution. N'oublions pas non plus les nouveaux systèmes d'adduction d'eau et de traitement des eaux dans des villes polonaises, lituanienes et estoniennes ou encore les grappes d'entreprises et les regroupements dans le secteur des hautes technologies qui ont été encouragés en Suède, en Finlande, en Allemagne, en France et en Irlande.

6) Comment les dépenses sont-elles contrôlées? Y a-t-il un risque de mauvaise gestion ?

En fait, la gestion et le contrôle relèvent principalement des États membres. La Commission, pour sa part, exige que l'on recoure aux meilleurs systèmes et au personnel le plus

compétent pour l'exercice des tâches de gestion et de contrôle. Il y a eu assurément quelques problèmes, mais assez peu si l'on considère le volume d'argent traité. Lorsque des erreurs se produisent, elles sont souvent signalées par l'État membre lui-même; la Commission et les États membres prennent alors des mesures pour redresser la situation ou pour recouvrer les fonds. S'il en est ainsi, c'est parce que les services de la Commission, en collaboration avec les autorités nationales, vérifient l'éligibilité et la gestion des dépenses au niveau régional. C'est aussi parce que les autorités de gestion locale et les comités de suivi comptent un grand nombre de représentants du secteur des entreprises et des ONG, ce qui apparemment incite à la vigilance.

7) Quelles sont les retombées de ces activités sur la vie quotidienne ?

Les projets ressortissant à la politique de cohésion sont très importants pour le citoyen à un double titre: premièrement, ils permettent d'associer la société civile à leur préparation, à leur programmation et à leur mise en œuvre; deuxièmement, ils sont réellement bénéfiques pour la communauté locale lorsqu'ils sont efficacement planifiés et mis en œuvre. Les résultats de la politique de cohésion sont, à maints égards, palpables pour la plupart des citoyens européens.

La Commission a toujours estimé que cette politique ne pouvait fonctionner convenablement que si elle tenait compte de l'expérience locale, si les problèmes étaient identifiés au niveau régional et si les solutions étaient élaborées et mises en œuvre par les populations qui en profiteront finalement. La situation varie évidemment d'un pays à l'autre, mais nous recommandons qu'à l'instar du gouvernement central, les autorités régionales soient étroitement associées à la sélection et à la gestion des projets, que les partenaires sociaux (entreprises locales, syndicats et employeurs) soient inclus et que des ONG particulières, par exemple dans le domaine de la défense de l'environnement et de l'égalité des chances, soient également invitées à prendre part activement au processus.

Ce n'est pas une mince affaire que d'amener des groupes aussi divers à coopérer de manière fructueuse, et certains États membres, en particulier les nouveaux, hésitent à plonger. Toutefois, les avantages offerts par cette coopération ne se limitent pas au renforcement de la démocratie locale et à la participation de la société civile. On constate aussi une progression du nombre de propositions de projets d'intérêt local et une nette amélioration de la communication et de la publicité locales sur les projets financés.

8) Qu'est-ce que la Commission peut faire d'autre pour aider les régions à atteindre leurs priorités ?

La Commission réfléchit aux moyens d'encourager de nouvelles idées, de stimuler des actions novatrices et de renforcer la coopération afin d'aider les régions à résoudre leurs problèmes. Pour aller de l'avant, nous pourrions nous appuyer sur nos

activités d'échange d'expériences et créer des groupes de régions partageant les mêmes visions à un stade précoce de l'élaboration de leurs programmes afin de concentrer les efforts sur des questions particulières et de progresser en rassemblant toutes les idées pertinentes. La Commission pourrait jouer un rôle actif dans ces groupements, par exemple en les invitant à se réunir à Bruxelles et en leur fournissant des conseils spécifiques.

L'expérience acquise pourrait être partagée et contribuer à faire progresser les programmes nationaux de réforme, grâce auxquels les États membres dynamisent le processus de Lisbonne. Les groupements de régions pourraient se concentrer sur des questions telles que l'efficacité énergétique ou la répercussion sur les PME des avantages que procure la recherche. Néanmoins, aucune restriction ne leur serait imposée dans le choix des questions à traiter.

9) *Quels sont les effets de la mondialisation et de la délocalisation sur la politique de cohésion ?*

Les effets sur les communautés et régions des décisions prises en dehors d'elles, ou en dehors de l'Europe, peuvent être dévastateurs. La politique de cohésion de l'UE était elle-même conçue pour répondre aux effets possibles de l'intégration européenne, et plus tard de la mondialisation, en termes d'économie de marché à l'échelle mondiale. La politique de cohésion entre les États membres, qui a fait ses preuves et a donné des résultats tangibles, a fourni aux régions un soutien considérable pour la modernisation de leurs économies; elle

continuera à jouer ce rôle à l'avenir. La politique de cohésion ne saurait toutefois à elle seule faire obstacle aux décisions qui sont habituellement prises au niveau mondial sur fond de grandes difficultés économiques. Ce que peut faire la politique de cohésion, c'est d'abord de rendre les régions plus attrayantes pour les investisseurs extérieurs. C'est d'ailleurs là le premier élément des orientations stratégiques. En même temps, nous avons élaboré une base de connaissances que nous pouvons utiliser pour aider les régions qui connaissent une évolution économique défavorable, base de connaissances dont l'utilité ne s'est jamais démentie.

10) *Comment la transparence est-elle assurée ?*

Les acteurs les plus importants à cet égard sont les États membres eux-mêmes. C'est à eux qu'il appartient en premier lieu d'informer les citoyens des activités cofinancées par les Fonds structurels communautaires. La politique de cohésion est une des rares politiques de l'UE qui imposent aux États membres une obligation en matière de publicité et d'information. En même temps, la Commission fait l'interface entre les fonctionnaires chargés de l'information dans les États membres, de telle sorte qu'ils puissent échanger des idées sur le type de publicité qui donne véritablement des résultats. Ce groupe de travail chargé de l'information sur les Fonds structurels compte parmi les plus dynamiques et les plus productifs de tous ceux avec lesquels nous travaillons.

Station de métro, Athènes (Grèce)



© 2006 CEC: DG REGIO

